



Paris, le 9 février 2016

Communiqué de presse

Accompagnement social des victimes d'évènements d'ampleur : signature d'une convention entre l'État et l'UNCCAS

La secrétaire d'État chargée de l'Aide aux victimes, Juliette MÉADEL, a signé une Convention relative à l'accompagnement social des victimes d'évènements d'ampleur (actes terroristes, intempéries, accidents collectifs...). Cette convention entre le secrétariat d'État chargé de l'Aide aux victimes et l'Union nationale des centres communaux et intercommunaux d'action sociale (UNCCAS) a été signée à l'issue d'une visite du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) d'Hyères dans le Var.

Signée en présence de Joëlle MARTINAUX, présidente de l'UNCCAS, cette convention, qui s'adresse à plus de 4 000 CCAS et 6 800 communes, s'articule autour de trois axes :

- Améliorer l'information du réseau des CCAS sur l'ensemble des dispositifs d'aide aux victimes mobilisables lors d'évènements de masse ;
- Définir les protocoles d'intervention des CCAS en cas de crise et élaborer un guide de bonnes pratiques. Ces protocoles prévoient notamment la désignation d'un représentant, interlocuteur du préfet de département ;
- Professionnaliser les travailleurs sociaux en développant un module de formation qui sera déployé auprès des Instituts régionaux de travail social et du Centre national de la fonction publique territoriale.

Comme l'ont tragiquement montré les attaques du 13 novembre 2015 à Paris et du 14 juillet 2016 à Nice, ainsi que plusieurs catastrophes naturelles telles que les inondations qui ont touché le Var ces dernières années, la réponse sociale à ces situations d'urgence doit être renforcée. Cette convention permettra ainsi aux travailleurs sociaux d'être mieux préparés à ces drames d'une ampleur inédite.

Contact presse cabinet de Juliette MÉADEL :
Thierry DEL JÉSUS - 01 42 75 56 52 - presse.meadel@pm.gouv.fr